

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Attributions de subventions**

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de fixer à cinquante le nombre de contrats aidés à mettre en place dans les services de la Ville et d'étendre leur champ d'application au secteur associatif.

Il s'agissait de favoriser l'accès à l'emploi durable de jeunes demandeurs d'emploi dijonnais de moins de vingt-six ans, notamment les plus fragilisés par la crise, et de permettre aux associations locales de développer un nouveau projet tout en contribuant à l'effort territorial de solidarité.

La démarche retenue était la suivante :

- consultation des associations par appel à projet,
- financement de la Ville s'inscrivant en complémentarité de l'aide de l'Etat, fixée par arrêté préfectoral du 1er avril 2009 à 95% du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée par les salariés en contrat d'accompagnement à l'emploi « passerelle », dans la limite de 100 % du SMIC, charges comprises,
- accompagnement renforcé des associations pour préparer la sortie des bénéficiaires des emplois aidés vers des emplois durables.

Au cours de ses séances des 17 mai et 28 juin 2010, le Conseil Municipal a donné son accord au financement de vingt-cinq projets pour un coût total de 82 911€.

Sept nouveaux projets pour dix postes ont été déposés depuis lors par des associations. La commission de sélection a émis cinq avis favorables pour cinq postes et deux avis défavorables. Ses avis sont repris dans les tableaux annexés au rapport.

Le coût global de l'aide apportée par la Ville pour ces cinq projets retenus s'élève à 16 158 €.

Il se décompose ainsi : 269,30€ par mois, soit un total annuel de 3 231,60 € correspondant au coût restant à la charge de chaque association employant moins de dix salariés, pour l'embauche d'un salarié en contrat d'accompagnement « passerelle », soit un total annuel de 16 158 € pour les cinq projets déposés.

Les 30 contrats aidés destinés au secteur associatif sont ainsi attribués pour un coût global de 99 069€.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions proposées pour le financement de l'embauche de cinq salariés en « contrat passerelle » par les associations dont la liste est présentée dans l'annexe 1 du rapport, à hauteur de 16 158 € ;

2 - définir les modalités de mandatement de la participation de la Ville dans les conditions suivantes :
- 50 % sur présentation de la convention conclue entre l'association, le salarié et la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, et du contrat de travail du salarié ;
- le solde six mois après le recrutement du salarié et sur présentation des bulletins de salaires et d'un état de présence ;

3 - dire que les crédits nécessaires seront prélevés sur les budgets de la Ville en cours ou à venir ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 54
- non-participation au vote : 1

PUBLIÉ LE 4/10/2010

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2010



ANNEXE 1

Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs

Demandes de subventions

Avis favorables

Annexe 1 - Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis favorable

Nom	Adresse de l'association	Objet de l'association	Nouveau projet pour l'association	Contenu du projet	Objet du poste CAE	Profil du poste	Public concerné	Lieu d'intervention	Montant de la subvention proposé
AGISSONS CONTRE LES DISCRIMINATIONS (ACLID)	Monsieur Saïd EL HASSOUNI Maison des Associations, Boîte DDA, rue des Corroyeurs, 21000 Dijon	-Sensibiliser les institutions des problèmes rencontrés par une frange de la population française d'origine étrangère - Aider, informer, conseiller les victimes de l'exclusion par des campagnes d'informations, des conseils.	OUI	Structurer et développer la communication de l'activité de l'association, développer la diffusion du journal associatif.	Responsable du journal « Expression Libre » : superviser la conception, la rédaction, la diffusion et le développement du journal.	Responsable du journal	Quartiers des Grésilles	Dijon	3 231,60 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTAINE D'OUICHE (ASFO)	Monsieur Fabrice LOMBARD 17 rue Sainte Anne 21000 DIJON	L'initiation et le développement de la pratique du football	OUI	Coordination des projets collectifs, favoriser le lien social entre les jeunes et les familles, essentiellement toutes issues du quartier, valoriser les comportements collectifs « de vivre ensemble ».	Mise en place de la coordination des 12 équipes existantes, création d'une école de foot pour les moins de 6 ans, suivis des projets des jeunes.	Educateur sportif	Jeunes et familles principalement du quartier Fontaine d'Ouche	Fontaine d'Ouche	3 231,60 €
FOOTBALL CLUB DIJON PARC	Monsieur Jean-Marc GAGNEUX 11 ter rue de la Colomblère 21000 DIJON	Pratique du football et de tout autre sport concernant les jeunes	OUI	Développement global de l'association sur le plan sportif et financier. Création d'une classe foot en partenariat avec le collège du Parc, et d'une école de foot pour les plus jeunes. Développer le lien social entre les habitants grâce à l'implantation du club dans le quartier.	Enseignement et encadrement de l'activité sportive, participation à la vie de la section, prise en charge de missions administratives.	Educateur sportif	Les jeunes du quartier : 20 collégiens de 11 à 14 ans pour la classe foot, 280 licenciés du club, de 6 à 40 ans pour le développement général.	Quartier Parc/Greuze	3 231,60 €
NU KOSA	Monsieur Armand LADREE 18 rue Charité Chaplin 21000 DIJON	Promotion de l'art, des œuvres et des artistes contemporains, et actuels, particulièrement les artistes locaux. Réalisation de projets à caractère social, solidaire, humanitaire et écologique.	OUI	Développer l'association d'un point de vue culturel et en assurer la gestion administrative, la recherche de partenariats.	Gestion administrative et culturelle de la galerie: gestion des tâches administratives, recherche de partenaires, notamment financiers, développement de l'artothèque, création d'un second fond, pérennisation et développement des actions de l'association, création d'ateliers d'artistes.	Personne issue d'une université ou école spécialisée dans les métiers de l'art et la culture ou école de marketing culturel.	Artistes locaux, nationaux, internationaux, tout public, public dijonnais, quartier Petit Cîteaux.	Dijon, quartier Petit Cîteaux.	3 231,60 €

Annexe 1 - Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis favorable

Nom	Adresse de l'association	Objet de l'association	Nouveau projet pour l'association	Contenu du projet	Objet du poste CAE	Profil du poste	Public concerné	Lieu d'intervention	Montant de la subvention proposé
MANEGE	Madame Samia DJEMALI 7 allées de Thann 21000 DIJON	Lieu d'accueil spécifique, d'écoute et de soutien au service d'enfants en difficultés motrices et intellectuelles avec un handicap déterminé ou non. L'association contribue à la réalisation du projet individualisé de l'enfant dans le but de l'intégrer dans la vie sociale.	OUI	Accompagnement d'enfants à l'école.	-Organiser et encadrer l'accueil des stagiaires, sous la responsabilité de la directrice - Organiser leur emploi du temps - Participer à la conception et à la réalisation des bilans de stage - Accompagner et soutenir les enfants dans leur projet de socialisation, école... - Participer à la conception et à la réalisation des projets individuels des enfants de la structure	Animateur	Enfants et parents	Fontaine d'Ouche et Tous les quartiers	3 231,60 €

ANNEXE 2

Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs

Demandes de subventions

Avis défavorables

Annexe 2 - Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis défavorable

Nom	Adresse de l'association	Objet de l'association	Nouveau projet pour l'association	Contenu du projet	Objet du poste CAE	Profil du poste	Public concerné	Lieu d'intervention	Motif
EXPÉRIENTAL PROJECT	<p>Monsieur Fabien LEDE 22 ter rue du Docteur Henri Pingat 21000 DIJON</p>	<p>Mettre en avant la collaboration entre les artistes pour la création sonore et visuelle et la mise en place de spectacles vivants avec le public</p>	OUI	<p>Projet artistique pluridisciplinaire, visant à faire collaborer des artistes avec le public, dans le champ de la création sonore et visuelle. Cours de chants basés sur l'appropriation du corps pour les individus.</p>	<p>Créer des projets d'arts plastiques, d'expressions corporelles de musique créations vidéos, reportages photos, à destination de public varié et ciblé: personnes handicapées, hospitalisées.</p>	<p>Personne ayant des connaissances en musicologie, communication dans les métiers de l'art, la culture.</p>	<p>Public ciblé en fonction des projets: tout public pour les grandes manifestations: les écoles, malades hospitalisés, et handicapés pour des actions ciblées, et public individuel pour les cours de chant MAO. Une collaboration est engagée avec Itinéraires Singuliers, Les Derniers Hommes, NÛ KÔZA</p>	Dijon,	<p>Les critères liés au fonctionnement associatif, à ses moyens logistiques et financiers ne sont pas réunis pour permettre l'embauche d'une personne en CAE Passerelle.</p>
FOOTBALL CLUB DIJON PARC	<p>Monsieur Jean-Marc GAGNEUX 11 ter rue de la Colombière 21000 DIJON</p>	<p>Pratique du football et de tout autre sport concernant les jeunes</p>	OUI	<p>Développement global de l'association sur le plan sportif et financier. Création d'une classe foot en partenariat avec le collège du Parc, et d'une école de foot pour les plus jeunes. Développer le lien social entre les habitants grâce à l'implantation du club dans le quartier.</p>	<p>Enseignement et encadrement de l'activité sportive, participation à la vie de la section, prise en charge de missions administratives.</p>	<p>Educateur sportif</p>	<p>Les jeunes du quartier : 20 collégiens de 11 à 14 ans pour la classe foot, 280 licenciés du club, de 6 à 40 ans pour le développement général.</p>	Quartier Parc/ Greuze	<p>Le nombre de bénéficiaires est limité à un par association, sauf dérogation exceptionnelle. Compte tenu du nombre de postes disponibles, un seul poste peut être attribué par projet et par association</p>
NÛ KÔZA	<p>Monsieur Armand LADREE 18 rue Charité Chaplin 21000 DIJON</p>	<p>Promotion de l'art, des œuvres et des artistes contemporains, et particulièrement les artistes locaux. Réalisation de projets à caractère social, solidaire, humanitaire et écologique.</p>	OUI	<p>Développer l'association d'un point de vue culturel et en assurer la gestion administrative, la recherche de partenariats.</p>	<p>Gestion administrative et culturelle de la galerie: gestion des tâches administratives, recherche de partenaires notamment financiers, développement de l'artothèque, création d'un second fond, pérennisation et développement des actions de l'association, création d'ateliers d'artistes.</p>	<p>Personne issue d'une université ou école spécialisée dans les métiers de l'art et la culture, ou école de marketing culturel.</p>	<p>Artistes locaux, nationaux, internationaux; tout public, public dijonnais, quartier Petit Citeaux.</p>	Dijon, quartier Petit Citeaux.	<p>Le nombre de bénéficiaires est limité à un par association, sauf dérogation exceptionnelle. Compte tenu du nombre de postes disponibles, un seul poste peut être attribué par projet et par association</p>

Annexe 2 - Aide à l'emploi - Contrats aidés associatifs - Demandes de subvention - Avis défavorable

Nom	Adresse de l'association	Objet de l'association	Nouveau projet pour l'association	Contenu du projet	Objet du poste CAE	Profil du poste	Public concerné	Lieu d'intervention	Motif
LES DERNIERS HOMMES	Madame Mélanie BORGES Théâtre Mansart 94 boulevard Mansart 21000 DIJON	Promotion des arts visuels, numériques et scéniques	OUI	L'organisation, la programmation, la promotion des artistes d'une part et la publication, la recherche, la théorisation de l'art vivant au 21 ^e siècle d'autre part.	- Un chargé de travail de recherche et de rédaction de la publication - Un chargé de développement de la promotion de jeunes artistes	Chargé de développement et de la promotion des jeunes artistes, du théâtre de laboratoire (Labomatic- Carte Blanche) et un chargé de travail de recherche et de rédaction de la publication liée à Labomatic-carte blanche	Tout public	Dijon,	ces projets ne s'inscrivent pas dans le programme emplois-citoyens de la Ville de Dijon, qui s'adresse prioritairement à des jeunes peu qualifiés, inexpérimentés ou issus des quartiers politique de la ville.